

AR Prefecture

024-212402564-20251014-CDELIB2025_97-DE
Reçu le 22/10/2025
Publié le 22/10/2025

M A R S A C

S U R L' I S L E

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 03

Votants : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

Présents : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

Absents ayant donné pouvoir : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

Absente sans donner pouvoir : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

2025/97. Informations du Conseil municipal sur les décisions prises au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur M. le Maire

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales et par délibérations en date du 27 mai 2020 n°2020/19 et du 29 mars 2021, n°2021/38, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

Les décisions prises dans le cadre de ces attributions doivent être présentées au Conseil Municipal :

27/08/2025	Signature d'une Convention avec le Centre hospitalier de Périgueux, pôle EHPAD USLD définissant les conditions d'intervention des infirmiers pour le dispositif infirmier en Prévention Santé
03/09/2025	Signature d'une convention triennale 2025/2027 relative à la tarification sociale des cantines et au versement d'une aide financière
08/09/2025	Signature d'une Convention de mission avec le CEREMA pour une étude de circulation et de sécurisation de la partie basse de la route de Beaulieu pour un montant de 20 567,50 € HT, soit 24 681 € TTC
07/10/2025	Signature d'une Convention de coopération avec le SMD3 concernant la prévention constatation de infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets et enlèvement des dépôts sauvages

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Yannick BIDAUD
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr